

Procès Biselele : la procédure conduite par un magistrat sans qualité est nulle et non avenue

P.12

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 740 du lundi 5 au mardi 6 juin 2023

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Dans le viseur de Godé Mpooy, président de l'Assemblée provinciale

Gentiny Ngobila : ses derniers jours à l'Hôtel de ville de Kinshasa

P. 2

Malaise dans les régies financières : malentendu autour de la prime de plus-value

Le torchon brûle entre le ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzujji, et l'Inter-syndicale des trois régies financières nationales, à savoir la DGI (Direction générale des impôts), la DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) et la DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives, judiciaires, Domaniales et de participations). Ça bouillonne dans les régies financières nationales. A la base, la suppression de la prime de plus-value par le ministre des Finances, autorité de tutelle. Et pour faire entendre sa voix, l'Inter-syndicale des trois régies financières nationales vient de mettre en demeure le Gouvernement Sama 2.

P. 5



PARLONS-EN

Luanda : de sommets en sommets

ECONEWS

Depuis le déclenchement des divers mécanismes régionaux dans la recherche de la paix dans l'Est de la République Démocratique du Congo à la suite de la résurgence du M23 cette fois renforcé par les troupes de l'armée rwandaise, jamais les sommets, réunions de haut niveau et autres rencontres informelles n'ont réuni autant de monde que le 10^e Sommet extraordinaire sur la paix et la sécurité dans la région Est de la République Démocratique du Congo (et accessoirement en République du Soudan), à l'instar de celui tenu à Luanda, en Angola, le 3 juin dernier.

(Lire en page 2)

Incendie de Bukavu : Matata au chevet des sinistrés du camp Zaïre

P. 3

Attaque imminente de Goma par la coalition M23/RDF : Kinshasa «en alerte»

P. 3

Dans le viseur de Godé Mpooy, président de l'Assemblée provinciale

Gentyng Ngobila : ses derniers jours à l'Hôtel de ville de Kinshasa

Entre le président de l'Assemblée provinciale et le Gouverneur de la ville de Kinshasa, c'est peu dire que le torchon brûle. C'est désormais la guerre ouverte entre les deux personnalités aux caractères bien trempés mais de surcroît, revendiquant la course en tête vers la réélection du chef de l'Etat. Tous deux membres éminents de l'Union sacrée de la Nation, ils se sont signalés depuis un certain temps par des prises de position contradictoires sur la gestion de la ville. Là où le gouverneur Ngobila proclame des succès dans sa croisée dans l'assainissement de la ville, le président de l'organe délibérant Godé Mpooy n'a de cesse de dénoncer la «mauvaise gestion» des finances de la ville et de solliciter

l'humeur de Godé Mpooy Kadima transparaît à travers deux correspondances adressées le même jour (31 mai 2023) et portant sur le même objet. La première, portant le n° 8039 a pour objet : «Etat des autorisations d'emprunts auprès des banques». «Au regard de l'opacité qui a caractérisé cette opération, je vous demande de me faire la situation des sommes qui ont été libérées ainsi que leurs utilisations; faute de quoi, je me réserve le droit de saisir toutes ces banques pour arrêter la procédure », peut-on lire dans la lettre qui demande par la même occasion que soit transmis à l'Assemblée provinciale le Plan de décaissement déjà effectué en rapport avec le dossier du Marché central de Kinshasa dont Godé Mpooy affirme suivre «quotidiennement» l'évolution des travaux. La lettre est assortie d'un ultimatum de 48 heures.

Le Gouverneur Ngobila étudiait encore la correspondance qu'une seconde lettre tombait sur son bureau (n° 8041). Au style aussi acéré que la première, celle-ci a pour objet : «Protocole tripartite relatif aux engagements de l'Assemblée provinciale et des députés provinciaux auprès d'Afriland First Bank CD».

Le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa dit constater avec regret que son interlocuteur prend avec beaucoup de légèreté la question d'Afriland First Bank, alors que depuis 2019, il avait commencé, écrit-il, à alerter le gouvernement provincial sur le risque que couraient les députés provinciaux du fait du retard que l'Exécutif a emmagasiné dans le paiement de leurs émoluments. Ici aussi, un appel en forme d'ultimatum : « Je vous demande de me fixer avant le 15 juin 2023 quant au règlement définitif de ce litige en vue d'éviter des poursuites judiciaires par les députés provinciaux.

La correspondance du président de l'Assemblée provinciale adressée au gouverneur de la ville est datée du 31 mai dernier. Son objet ne laisse aucune équivoque protocole tripartite relatif aux engagements de l'Assemblée provinciale et des députés provinciaux auprès d'Afriland First Bank CD.

LES RÉSEAUX SOCIAUX S'ENFLAMMENT

Pendant que les deux personnalités échangent des amabilités à travers des correspondances au vitriol, elles ament leurs partisans sur les réseaux sociaux.

ter le paiement dans leur totalité des arriérés des émoluments des élus provinciaux. L'échange récent des correspondances entre l'Hôtel de ville et l'Assemblée provinciale laisse présager l'imminence d'un bouleversement que les observateurs avaient prédit de longue date. En créant son propre parti politique (ACP) en juin 2022, Gentyng Ngobila se mettait en porte-à-faux avec l'UDPS qui lui avait déjà imposé Gérard «Gecoco» Mulumba comme vice-gouverneur. De là à envisager un mécanisme subtil destiné à le destituer, il n'y qu'un pas que les observateurs avisés n'ont pas manqué de franchir allègrement.

ECONOMIES

Godé Mpooy est le premier à dégainier dans un appel à ses collègues députés provinciaux : «Chers collègues, je sais qu'on va vous donner l'argent pour me faire partir du bureau. Devant la mauvaise foi de l'Exécutif qui clocharise les députés. Pendant ce temps, l'argent de la ville est affecté aux intérêts d'une famille», écrit-il dans un post abondamment relayé par les internautes.

Godé Mpooy lève un coin du voile sur les crédits contractés par les élus provinciaux et qui ont servi à l'acquisition de biens immobiliers et en appelle à ses collègues : « Les fonctionnaires sont impayés (...) Ayant éprouvé toutes les voies pacifiques, je décide aujourd'hui d'utiliser toutes les voies de droit à ma portée pour obtenir le paiement de tous les arriérés des députés et le règlement définitif du dossier Afriland. On nous endort pour que nous ne soyons pas réélus et qu'on ravisse des maisons aux députés par Afriland. Devant cette méchanceté et après une longue patience, je lève cette option».

Enfin, il lance un avertissement en forme de menace : «Si par malheur vous me sacrifiez à cause des miettes qu'on va vous proposer, je vous attendrais de pied ferme à cette plénière (avec ceux

qui croient en moi) qui sera retransmise en direct par la RTNC».

L'UDPS EN EMBUSCADE

À la réflexion, la «guerre» ouverte entre Gentyng Ngobila et Godé Mpooy n'est que la partie émergée de l'iceberg, le véritable combat se déroule ailleurs. Le sort du gouverneur de la ville était d'ores et déjà scellé dès la nomination de Gérard «Gecoco» Mulumba en remplacement du vice-gouverneur Néron Mbugu. L'UDPS avait placé l'un de ses ténors parmi les plus radicaux dont la tâche a consisté depuis à documenter les dérives de son supérieur hiérarchique devenu par trop indépendant en dépit d'un attachement affiché à la «vision» du Chef de l'Etat.

La création du parti politique ACP de Gentyng Ngobila, dont la sortie officielle avait rempli le stade des Martyrs en juin 2022, et la disparition le lendemain d'un demi-million de dollars américains des caisses de l'Hôtel de ville sont autant de griefs parmi d'autres que ne lui pardonne pas le parti présidentiel. Certains cadres de ce dernier jugeant que l'heure est venue pour l'UDPS de prendre les commandes de la capitale, à six mois de la Présidentielle.

PARLONS-EN

Luanda : de sommets en sommets

(Suite de la Une)

Autour de Félix Tshisekedi et son homologue angolais João Lourenço et le Centrafricain Faustin Archange Touadera, ils sont tous venus, quoique la plupart étaient représentés.

Cette fois, c'était du lourd, se félicite, à tort, une opinion à l'optimisme chevillé au corps. Pourtant, en encourageant le gouvernement de la RDC à accélérer la mise en œuvre du Programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration communautaire et Stabilisation (P-DDRC), le Sommet a reconnu implicitement que les processus de Luanda et de Nairobi sont en train de marquer le pas. En outre, en ne mentionnant pas l'appui du Rwanda au M23 vide les recommandations du Sommet de toute substance.

En effet, exhorter le M23 à accélérer le retrait des positions et territoires occupés et à donner la priorité au processus de cantonnement, ainsi que la nécessité de rétablir l'autorité de l'Etat dans les zones occupées relève de la pure chimère, aussi longtemps que Kigali n'aura pas donné son aval au retrait de son corps expéditionnaire.

Comme une réponse à l'attitude ombrageuse de Kinshasa déçue par la force de l'EAC accusée de fraterniser avec l'ennemi, le Sommet a reconnu la diminution de la violence contre les populations de l'Est de la RDC, en particulier dans la province du Nord-Kivu, à la suite du déploiement de la force régionale de l'Afrique de l'Est. Une mention qui n'a certainement pas manqué de faire bondir dans la capitale congolaise.

Et ce n'est pas la moindre des hypocrisies. Certes, en saluant la décision de la SADC de déployer une force dans le cadre de la Force en attente de la SADC, en tant que réponse régionale pour soutenir les efforts en cours pour rétablir la paix et la sécurité dans l'Est de la RDC, le Sommet est resté muet sur les mécanismes de sa collaboration avec les troupes de l'EAC déjà déployées.

En attendant la quadripartite CIRGL-SADC-CAE-ET LA CEEAC prévue le 23 juin à Luanda, la RDC ronge son frein, tandis que l'opinion nationale commence à se sentir blasée.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLEE PROVINCIALE DE KINSHASA

Le Président

VILLE DE KINSHASA
SECRETARIAT DU CABINET
DU GOUVERNEUR
COURRIER REÇU
DATE : 31 MAI 2023
PARAPHE : [Signature]

Kinshasa, le 31 MAI 2023
N/Réf. N° 8039/PRES/APK/GAK/05/2023
Transmis copie pour information à :

- L'Honorable Vice-Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
- L'Honorable Rapporteur de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
- L'Honorable Rapporteur adjoint de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
- L'Honorable Questeur de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
- Monsieur le Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
- Monsieur le Ministre Provincial des Finances et Economie, (Tous) à Kinshasa/Gombe

Objet : Protocole tripartite relatif aux engagements de l'Assemblée provinciale et des Députés provinciaux auprès d'Afriland First Bank CD

A Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa à Kinshasa/Gombe

Monsieur le Gouverneur,

Me référant à l'objet mentionné en marge de la présente, je constate avec regret que vous prenez la question d'Afriland First Bank avec beaucoup de légèreté alors que, depuis 2019, j'avais commencé à alerter votre Gouvernement sur le risque que couraient les Députés provinciaux du fait du retard que l'Exécutif a emmagasiné dans le paiement des émoluments des Députés provinciaux.

Ainsi, je vous demande de me fixer avant le 15 juin 2023 quant au règlement définitif de ce litige en vue d'éviter des poursuites judiciaires aux Députés provinciaux.

Agrérez, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Honorable MPOY KADIMA Godfredoid

Siege : 3554, Av. Colonel EBEYA Kinshasa/Gombe (Réf. Hôpital MAMA YEMO)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLEE PROVINCIALE DE KINSHASA

Le Président

VILLE DE KINSHASA
SECRETARIAT DU CABINET
DU GOUVERNEUR
COURRIER REÇU
DATE : 31 MAI 2023
PARAPHE : [Signature]

Kinshasa, le 31 MAI 2023
N/Réf. N° 8041/PRES/APK/GAK/05/2023
Transmis copie pour information à :

- L'Honorable Vice-Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
- L'Honorable Rapporteur de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
- L'Honorable Rapporteur adjoint de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
- L'Honorable Questeur de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
- Monsieur le Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
- Monsieur le Ministre Provincial des Finances et Economie, (Tous) à Kinshasa/Gombe

Objet : Etat des autorisations d'emprunts auprès des banques

A Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa à Kinshasa/Gombe

Monsieur le Gouverneur,

Par la présente, je vous demande de me faire parvenir endéans 48 heures, l'état de toutes les autorisations d'emprunts que l'Assemblée provinciale de Kinshasa a établis en faveur de votre Gouvernement.

Au regard de l'opacité qui a caractérisé cette opération, je vous demande de me faire la situation des sommes qui ont été libérées ainsi que leurs utilisations, faute de quoi, je me réserve le droit de saisir toutes ces banques pour arrêter la procédure.

Je vous demande en outre, le plan de décaissement déjà effectué en rapport avec le dossier du Grand Marché de Kinshasa, dont je suis quotidiennement l'évolution des travaux, comme vous le savez.

Agrérez, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Honorable MPOY KADIMA Godfredoid

Siege : 3554, Av. Colonel EBEYA Kinshasa/Gombe (Réf. Hôpital MAMA YEMO)

Incendie de Bukavu : Matata au chevet des sinistrés du camp Zaïre

Quelques heures après l'incendie du quartier Nkafu du camp Zaïre de la commune de Kadutu, dans la ville de Bukavu, présent dans la ville dans le cadre des activités de son parti politique, LGD (Leadership et Gouvernance pour le Développement), le sénateur Matata Ponyo a posé dimanche un geste de réconfort en faveur des sinistrés. Même si on ne dénombre aucune perte en vies humaines, le bilan provisoire fait état d'un millier de maisons parties en fumée.

FRANCIS N.

Les habitants du camp Zaïre, situé au quartier Nkafu, dans la commune de Kadutu (ville de Bukavu), devraient remercier Dieu pour avoir permis que le sénateur Matata Ponyo séjourne dans le chef-lieu de la province du Sud-Kivu, en ce début du mois de juin 2023. Pour cause, à ce jour, le sénateur du Maniema est l'unique personnalité qui a fait le déplacement de ce quartier pour compatir avec les sinistrés à la suite d'un incendie qui a consumé plus de 600 maisons.

En effet, cet incendie est survenu, le samedi 3 juin 2023, mais a été classé dans les chiens écrasés de l'actualité par les autorités provinciales. Pas de visite d'une autorité provinciale ou d'un élu du coin.

Alerté, Matata Ponyo, qui séjourne à Bukavu dans le cadre de la tournée de la redynamisation de son parti politique, Leadership et Gouvernance

pour le Développement (LGD), est allé reconforter les familles qui ont tout perdu.

Frappé de stupeur au regard des dégâts, il s'est engagé, en sa qualité de sénateur, de plaider auprès du Premier ministre pour une assistance urgente du Gouvernement national.

En attendant l'intervention de Kinshasa, le candidat à la prochaine présidentielle a remis aux sinistrés une enveloppe consistante dans le cadre d'un secours d'urgence.

Selon des témoignages recueillis sur place, plus de 1.000 familles passent la nuit à la belle étoile suite à cet incendie qui a été maîtrisé grâce à l'intervention des jeunes du quartier.

Le gouvernement provincial du Sud-Kivu reste encore passif. Quant à la ville de Bukavu, privé cruellement de camions anti incendie, elle continue à compter, implorant, avec la démission de Kinshasa, la providence pour que



Matata Ponyo, dimanche à Bukavu, sur le site du sinistre.

pareil sinistre n'intervienne plus.

UN MILLIER DE MAISONS PARTIES EN FUMÉE

Plusieurs maisons ont pris feu, la nuit de samedi à dimanche 4 juin, sur l'avenue Camp Zaïre, quartier Nkafu, dans la commune de Kadutu à Bukavu (Sud-Kivu).

Pour la Société civile de Kadutu, ce sont plus de mille maisons qui ont été calcinées. Mais l'origine du feu n'est pas encore connue.

Il n'y a pas de perte en vies humaines signalée mais quelques blessés qui seraient déjà conduits dans des struc-

tures sanitaires, rapporte radio Okapi.

D'après le témoignage du président de la Société civile de Kadutu, Hippocrate Marume, rendu par radio Okapi, tous les biens que contenaient ces maisons sont partis en fumée.

« C'est plus de mille maisons maintenant en termes d'estimation, et on peut être à plus de trois mille victimes qui ont vu leurs maisons partir en fumée en tout cas, ils n'ont rien sauvé comme biens ou autres. On a aussi des blessés qui sont actuellement admis dans une structure sa-

nitaire. L'origine du feu, jusque-là, n'est pas connue », a-t-il indiqué.

Le feu, dont l'origine n'est pas connue, serait parti d'une maison avant de s'étendre progressivement à d'autres.

« Mais dans la routine comme les maisons sont situées les unes à côté des autres, et nous sommes pendant la saison sèche, le feu, selon les informations reçues, parti d'une maison s'est propagé dans d'autres maisons, ça doit être un braseiro qui est à l'origine de ce feu », a expliqué Hippocrate Marume.

Selon lui, la progression du feu a été stoppée par des jeunes du quartier avec des moyens du bord : « En tout cas, c'est une catastrophe qu'on a jamais vue par le feu s'est répandue et grâce à l'intervention de la jeunesse on a pu limiter les dégâts ».

Le président de la Société civile de Kadutu a lancé un SOS en faveur des sinistrés : « C'est une grande catastrophe qui laisse vraiment trop de dégâts dont nous sollicitons vraiment les autorités au niveau du gouvernement central comme au niveau provincial de voir dans le possible comment voler au secours de ces familles sinistrées ».

Attaque imminente de Goma par la coalition M23/RDF : Kinshasa « en alerte »

Les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) sont en état d'alerte maximale, à la suite d'un faisceau d'informations qui rendent compte d'une attaque imminente de la ville de Goma par la coalition M23/RDF (Rwanda Defence Force).

Vendredi en Conseil des ministres, le vice-ministre de la Défense et Anciens combattants a informé le Gouvernement que « les Forces Armées de la République Démocratique du Congo sont en alerte face aux terroristes M23 appuyés par l'armée rwandaise qui, dans leurs velléités expansionnistes, continuent leur action de déstabilisation dans le Nord-Kivu ». Et d'ajouter qu'« il a été signalé le renforcement des troupes des militaires rwandais, en provenance du Rwanda, par le poste frontalier de Mwaru ».

Pour remonter le moral des troupes, le vice-ministre de la Défense a rassuré « de

la détermination sans faille du Gouvernement et du commandant suprême des Forces Armées de la République Démocratique du Congo à ne ménager aucun effort pour rétablir l'autorité de l'Etat et la paix dans ces parties du pays en proie à l'insécurité ».

Bien avant le vice-ministre de la Défense, le vice-Premier ministre en charge de la Défense, Jean-Pierre Bemba, avait, devant le même Conseil des ministres, déclaré que l'armée rwandaise et le M23 renforçaient leurs positions « en prévision d'une offensive générale » avec comme objectif « l'occupation » de Goma.

PRENDRE GOMA POUR CONTRAINDRE KINSHASA AU DIALOGUE

La RDC accuse le Rwanda et le M23 de planifier une attaque sur la ville de Goma. Tout récemment, le porte-parole des FARDC, le général Sylvain Ekenge, avait

affirmé que des mouvements de l'armée rwandaise et de la rébellion du M23 étaient en cours dans la province du Nord-Kivu en vue, selon lui, « d'attaquer la ville de Goma ».

Le porte-parole de l'armée précisait que des recrues viennent de « terminer leur formation au Rwanda et à Tchanzu (colline proche de la frontière rwandaise) » et sont déployées à la sortie de Goma, à Kibumba et Rugari, des zones censées être « sous le contrôle de la force de l'EAC ».

Dans l'opinion publique, on estime que, face à l'intransigeance de Kinshasa de ne pas ouvrir des négociations directes avec le groupe terroriste, le M23 et son parrain, l'armée rwandaise, ont levé l'option de s'emparer de la ville de Goma pour placer enfin le Président Félix Tshisekedi devant un fait accompli.

Dans tous les cas, dans le veld diplomatique de sortie

de crise de l'Est de la RDC, le point d'achoppement principal entre la RDC et ses voisins est le mandat de cette force de l'EAC que les autorités congolaises accusent de complaisance à l'égard de la rébellion.

Début mai, lors d'un sommet de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), le président congolais Félix Tshisekedi a condamné la « cohabitation observée » entre les troupes de l'EAC et « les terroristes du M23 ».

Après l'annonce d'envoi possible de troupes par les pays de la SADC, le Président Félix Tshisekedi n'exclut pas le départ du sol congolais de la force d'Afrique de l'Est, estimant que « la mission assignée à cette force n'est pas remplie ». Cependant, lors du sommet extraordinaire de l'EAC, tenu à Bujumbura, la force régionale a vu son mandat être prolongé jusqu'en septembre 2023.

Ces derniers jours, des

drones d'attaque opérés par Agemira, une société militaire privée dirigée par deux Français, ont été observés dans le ciel de Kinshasa, rapporte africanews.com. Selon des sources militaires, ils doivent être déployés prochainement dans l'Est afin de renforcer le dispositif contre le M23.

Située dans l'Est de la RDC, Goma est coincée entre la frontière rwandaise à l'est, le lac Kivu au sud, les montagnes du Masisi à l'Ouest et, au nord, le territoire de Rutshuru, en partie contrôlé par le M23 et où une force militaire de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) a été récemment déployée.

La population de Goma est estimée à plus d'un million d'habitants, auxquels se sont ajoutées ces derniers mois un million de personnes ayant fui l'avancée des rebelles du M23, appuyés par des unités de l'armée rwandaise, selon des experts de l'ONU.

Sortir du piège de la loi de répartition de sièges : la piste Muzito

Le projet de loi de répartition des sièges, jugé recevable à l'Assemblée nationale, malgré le boycott de l'Opposition parlementaire, essentiellement incarnée par le FCC (Front commun pour le Congo), plante le décor d'un processus électoral parsemé. Il n'est pas trop

tard pour colmater les brèches, pense Adolphe Muzito, leader de Nouvelle Elan, dans sa 30^{ème} tribune où il estime qu'avec ce projet de loi, l'Union sacrée de la nation est « dans la nasse ». Il propose dès lors une voie de sortie. Pourvu qu'il soit entendu ! Tribune.

30^{ème} tribune d'Adolphe Muzito : loi de répartition des sièges, l'Union sacrée dans la nasse

Je rédige cette tribune à l'intention de la Communauté nationale et internationale ainsi qu'à celle des dirigeants du pays. Elle concerne mes observations sur le projet de loi relatif à la répartition de sièges actuellement en discussion au Parlement, pour les prochaines élections.

Deux hypothèses se présentent à nous.

I. Adoption de la loi avec option d'enrôlement ultérieur des électeurs dans les trois territoires de Masisi, Rutshuru et Kwamouth

Cette hypothèse présente clairement le fichier électoral de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) comme partiel, voire incomplet, par le fait qu'un enrôlement ultérieur est prévu pour nos compatriotes résidant dans ces trois territoires concernés. Cela signi-

fic qu'après ledit enrôlement, il y aura accroissement d'enrôlés dans le Nord-Kivu, dans le Mai-Ndombe et par conséquent à l'échelle nationale. Et au total actuel de 43.941.891 vont s'ajouter les nouveaux enrôlés.

En conséquence, il y aura un nouveau fichier, avec comme effet logique un nouveau quotient du siège et une nouvelle répartition de sièges par circonscription électorale.

D'où, il serait irrationnel et illogique de convoquer le corps électoral pour ce 25 juin 2023, du fait que ni le fichier électoral et moins encore la répartition de sièges ne seront à cette date, définitifs.

En outre, il sera donc nécessaire de réunir les conditions de sécurité pouvant rendre possible cet enrôlement programmé, de manière à avoir enfin un fichier national définitif, y compris

la nouvelle répartition de sièges.

II. Adoption de la loi avec l'option de non enrôlement des électeurs dans les trois territoires précités

L'hypothèse que voici présente le fichier électoral comme devant être corrigé. De ce fait, il faudra une nouvelle répartition de sièges basée sur le nombre de 484 seulement, à pourvoir au lieu de 500 sièges. Cette option consacre la partition du pays.

Donc, pour matérialiser cette dernière, il faut obtenir l'adhésion populaire de l'ensemble de la République (la classe politique, les communautés concernées par l'exclusion et tous les autres Congolais) via une consultation par voie référendaire.

D'où la balkanisation du pays, même si elle était consacrée par voie référendaire.

Avant de l'officialiser, cette

deuxième option nécessitera avant tout :

- D'abord une consultation référendaire.

- Ensuite une révision de la loi électorale éventuelle, notamment pour changer officiellement le nombre de sièges des députés nationaux, en le faisant passer de 500 à 484.

- Enfin, une nouvelle répartition de sièges, basée sur 484 sièges.

En conclusion, au 25 juin prochain, la CENI ne pourra pas et ne devra pas convoquer le corps électoral, parce que quelle que soit l'hypothèse ou l'option qui sera prochainement retenue par le Parlement, chacune d'elle impliquera des préalables :

1) La première hypothèse a pour préalable, faire un enrôlement et aboutir à un fichier complet et définitif. Et par conséquent, le projet actuel de loi sur la répartition de sièges, s'il est adopté par l'Assemblée nationale et la loi pro-

mulguée par le Président de la République avec 500 sièges et le nombre actuel d'enrôlés qui est de 43.941.891, aura un caractère provisoire.

2) La deuxième hypothèse a pour préalable d'organiser une consultation populaire sur la question. Par conséquent, le résultat de celle-ci, en cas de « OUI », amènerait à une nouvelle Constitution dont dépendrait la nouvelle loi sur la répartition de sièges.

Cette situation met l'Union Sacrée dans une nasse d'où elle tente de sortir par un forçage en faisant de la casse.

Je lui propose une voie de sortie légale et républicaine, en remplissant les conditions ci-haut énumérées, sans oublier toutes les autres qui sont nécessaires à un processus électoral transparent, inclusif pour des élections libres et apaisées.

FAIT à KINSHASA, LE 01 JUIN 2023.
ADOLPHE MUZITO

Elections crédibles, liberté des manifestations, arrestations arbitraires... : Tshisekedi sous pression

ECONEWS

Six mois des élections générales en RDC, le Président de la République, Félix Tshisekedi, est surveillé de très près. Ses faits et gestes sont passés à la loupe au niveau international pour s'assurer que la République Démocratique du Congo aborde le dernier virage électoral dans un cadre

assaini et apaisé. Ce qui n'est pas le cas, fustigent des diplomates occidentaux accrédités en RDC, dans une déclaration conjointe, rendue publique le 2 juin 2023 à Kinshasa.

Dans une déclaration conjointe de leurs ambassadeurs en poste à Kinshasa, les partenaires extérieurs de la RDC mettent la pression sur le Président Tshisekedi. Ils réitèrent, par consé-

quent, leur « volonté d'accompagner la République Démocratique du Congo et la population congolaise sur la voie d'élections compétitives, pacifiques, inclusives et transparentes en décembre 2023 », encourageant, par la même occasion, « un processus qui réponde aux aspirations des Congolais, et qui inclue notamment toute la diversité de cette nation ».

Quand le régime multiplie des actes qui vont à l'encontre d'un processus électoral crédible, réprime violemment des manifestations publiques et procède, depuis lors, à des arrestations arbitraires, ces partenaires ne cachent pas leur déception.

En fin de compte, ils estiment que « la tenue d'élections compétitives, pacifiques, inclusives et transparentes, conformément

à la Constitution et à la loi électorale de la RDC - avec un débat sain et robuste sur des sujets importants pour tous les citoyens de la RDC - est un élément clé dans l'exercice de la démocratie en RDC, et nous, les partenaires soussignés, réitérons notre engagement à soutenir la RDC dans cet effort ».

Voici l'intégralité de leur déclaration commune.

Déclaration conjointe des ambassades des États-Unis, l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la République Tchèque, et de la Délégation de l'Union européenne

Nous, les partenaires soussignés, réitérons notre volonté d'accompagner la République Démocratique du Congo et la population congolaise sur la voie d'élections compétitives, pacifiques, inclusives et transparentes en décembre 2023. Nous encourageons un processus qui réponde aux aspirations des Congolais, et qui inclue notamment toute la diversité de cette nation.

Nous prenons acte des efforts soutenus que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a consacré pour mettre en œuvre ce processus. Depuis décembre, le personnel de la CENI a relevé d'immenses défis logistiques et techniques pour inscrire des millions de Congolais

sur les listes électorales dans un laps de temps très court, parfois au péril de leur vie. Nous prenons note des préoccupations soulevées concernant les insuffisances techniques, les incidents de corruption de fonctionnaires et le détournement de matériel électoral, ainsi que des mesures prises par la CENI et les autorités pour y répondre.

Nous recommandons vivement à la CENI de s'engager avec un maximum de transparence et de réactivité, en dialogue avec toutes les parties prenantes, afin de renforcer la confiance de la population congolaise dans les résultats de ces efforts. À ce sujet, nous encourageons la tenue de cadres de concertation de la CENI avec la société civile et les partis

politiques. Nous prenons note du nettoyage interne du fichier électoral par la CENI et de l'audit qui s'en est suivi. Cependant, nous constatons les préoccupations que la mise en œuvre de l'audit n'a pas favorisé la perception par le public d'un contrôle indépendant et transparent, manquant ainsi une occasion importante de renforcer la confiance de toutes les parties prenantes.

La liberté d'expression, de la presse, de réunion, d'association et de mouvement sont des éléments essentiels d'un processus libre, équitable et pacifique, tout comme l'État de droit. Nous réitérons nos préoccupations concernant l'usage excessif de la force en réponse aux récentes manifestations, les restrictions

imposées à la liberté de mouvement ainsi que les arrestations arbitraires. Nous prenons note de l'annonce d'enquêtes, et nous les encourageons, sur l'usage excessif de la force par les forces de sécurité lors des manifestations. Les forces de sécurité doivent respecter les droits des citoyens qui sont inscrits dans la constitution. Nous soulignons également que tous les dirigeants politiques, qu'ils soient dans l'opposition ou alignés sur la majorité au pouvoir, partagent la responsabilité de veiller à ce que ce processus électoral soit pacifique et de rejeter toute incitation à la violence pendant la campagne électorale. Nous appelons également au respect des droits démocratiques fondamentaux et à

l'égalité des chances pour tous les candidats. Nous condamnons les efforts visant à diviser la population sur la base de l'appartenance ethnique, de la langue, de la région ou de l'origine, et nous appelons les parties prenantes à promouvoir l'inclusion plutôt que la division et à condamner la diffusion de discours de haine.

La tenue d'élections compétitives, pacifiques, inclusives et transparentes, conformément à la constitution et à la loi électorale de la RDC - avec un débat sain et robuste sur des sujets importants pour tous les citoyens de la RDC - est un élément clé dans l'exercice de la démocratie en RDC, et nous, les partenaires soussignés, réitérons notre engagement à soutenir la RDC dans cet effort.

Malaise dans les régies financières : malentendu autour de la prime de plus-value

Le torchon brûle entre le ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzuji, et l'Intersyndicale des trois régies financières nationales, à savoir la DGI (Direction générale des impôts), la DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) et la DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives, judiciaires, Domaniales et de participations).

Ça bouillonne dans les régies financières nationales. A la base, la suppression de la prime de plus-value par le ministre des Finances, autorité de tutelle. Et pour faire entendre sa voix, l'Intersyndicale des trois régies financières nationales vient de mettre en demeure le Gouvernement Sama 2. Dans 72 heures, jours ouvrables, l'Intersyndicale rappelle que si le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, ne trouve pas une solution durable à ce problème, les régies financières vont déclencher automatiquement une grève illimitée en faisant endosser cette lourde responsabilité au ministre des Finances, Nicolas Kazadi.

«Faux», rétorque ce dernier. Dans une émission spéciale sur Télé 50, l'argentier national expliquait, chiffres à l'appui, que la prime de la plus-value (recettes mobilisées en surplus des assignations) n'est pas supprimée, mais plutôt prise en charge par la prime de la performance qui est en application. Le bras de fer est ainsi engagé au détriment du Trésor public.

La pomme de discorde

Voici comment se présente le différend entre les deux camps.

C'est l'arrêté ministériel n° 013 CAB/MIN/FINANCES/2023 du 15 mai 2023 pris par le ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima, qui rapporte l'arrêté ministériel n° CAB/MIN/FINANCES/2019/007 du 4 mai 2019 fixant les modalités pratiques de calcul et de paiement de la prime de contentieux minimum garantie, qui est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, poussant ainsi l'Intersyndicale des régies financières nationales, à réagir farouchement.

Le ministre des Finances motive sa décision par la confusion qui règne dans l'interprétation des concepts entretenue entre la «prime de contentieux», perçue à l'occasion de la clôture d'un dossier fiscal ayant abouti à des pénalités, et la «prime de contentieux minimum garantie» qui serait assise sur la base d'autres recettes que celles des pénali-

tés issues d'un contentieux.

Une décision du ministre qui a énervé l'Intersyndicale des régies financières nationales dans sa lettre datée du 2 juin 2023, décidant ainsi de mettre en demeure le Gouvernement de la République, tout en rappelant au Premier ministre que l'arrêté du ministre des Finances vient abroger les droits acquis des agents et cadres des régies financières nationales dont la DGI, dans la mesure où, un arrêté du ministre des Finances, si puissant soit-il, ne peut en aucun cas abroger un Décret signé par le Premier ministre, et ce, au nom de la logique du parallélisme du pouvoir.

Dans sa correspondance datée du 2 juin 2023, l'Intersyndicale invite le chef du Gouvernement, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, à la recevoir dans les 72 heures qui suivent le dépôt de sa correspondance, faute de quoi les agents des régies financières nationales descendront massivement dans son cabinet aux fins de trouver des réponses appropriées à leurs revendications. En d'autres termes, ils déclencheront une grève illimitée qui sera très préjudiciable au Trésor public.

En effet, faisant le calcul du solde de 1% sur les 6% relatif à la paie de la prime de contentieux minimum garantie (plus-value) des exercices 2020, 2021 et 2022 en faveur des cadres et agents de la Direction Générale des Impôts, l'Intersyndicale des régies financières nationales souligne que le ministère des Finances doit plus de 73,980 milliards de francs congolais, rien qu'à la DGI.

Pour l'argentier national, la DGI a déjà reçu une somme de 12 milliards de francs congolais sur les 73,980 milliards que le Gouvernement lui doit. L'Intersyndicale rétorque en disant que le ministre des Finances avait payé les 12 milliards de francs congolais sans définir clairement le libellé, ce qui constitue une faute de gestion passible d'une sanction, que l'Intersyndicale considère, faute de libellé officiel, comme un don, que le ministre des Fi-

nances leur a donné pour les motiver davantage.

Dans ses revendications, l'Intersyndicale des régies financières nationales, par la bouche de son président, Fidèle Kiyangi, rappelle les articles 20, 21 et 22 du chapitre IV sur les rémunérations du décret n°017/2003 du 02 mars 2003 portant création de la Direction Générale des Impôts, particulièrement le deuxième alinéa de l'article 22 qui stipule : il est alloué à tous les agents de la Direction Générale des Impôts une «prime de contentieux minimum garantie», déterminée suivant leur grade et selon des modalités définies par le ministre ayant les finances dans ses attributions. Elle est payée sur une dotation budgétaire évaluée en fonction des plus-values générées.

LA DGI, LA POULE AUX ŒUFS D'OR

Cette cacophonie des fiscalistes et experts en finances publiques ne doit pas pénaliser tout un peuple en cette année électorale. Car, une grève déclenchée dans les régies financières nationales en ce moment peut être fatale pour l'organisation des élections de décembre prochain.

Il va sans dire que la DGI est indiscutablement aujourd'hui la locomotive pourvoyeuse de recettes publiques au budget de l'Etat. Lors du dépôt de déclarations des bilans en date du 30 avril 2023, plusieurs gros contribuables, notamment les miniers, n'ont pas joué franc jeu. Quelques-uns ont même refusé de déposer leurs bilans pour des raisons inconnues et s'exposent ainsi à des pénalités de retard qui seront pris en compte dans le redressement qui sera fait lors de la prochaine campagne de contrôle fiscal.

La DGI, contrairement à ce que les mauvaises langues ont propagé, n'a pas connu de contre performances, car le cumul des chiffres des comptes précédents ne renseigne que les assignations budgétaires qui ont été atteintes et dépassées de 8%.

L'administration fiscale, conformément aux prérogatives qui lui sont reconnues par le législateur, va bel et bien récupérer toutes les recettes qu'on lui a privées à l'échéance fiscale passée et va même dépasser le plafond de ses assignations budgétaires évaluées

13.586.904.964.114,20 de francs congolais pour l'exercice 2023. Mutatis mutandis, les rédemptions formulées à la DGI valent aussi à la DGRAD et à la DGDA, quand bien même ces deux régies financières n'ont pas crevé le plafond des assignations.

En d'autres termes, le miracle fiscal réalisé par le directeur général des Impôts, Barnabé Muakadi Muamba, et son équipe à la DGI va se poursuivre sans désenclaver. Qui vivra verra !

CP

INTERSYNDICALE DES REGIES FINANCIERES
(DGI, DGDA et DGRAD)
N/Ref : I.R.F./SA/40/2023 Kinshasa le 02 Juin 2023

Transmis copie pour information à [aux] :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ; (avec l'expression de nos hommages les plus déférents).
- Palais de la Nation
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur l'Administrateur Général de l'ANR ;
- Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
- Monsieur le Commissaire Provincial de la Police Ville de Kinshasa ;
- Messieurs les Directeurs Généraux des Régies Financières (DGI, DGDA et DGRAD) ;
- Délégations Syndicales des Régies Financières (DGI, DGDA et DGRAD).

(Tous) à Kinshasa/Gombe

Concerne : Rappel de notre lettre N/L du 25 Mai 2023 N/Ref : I.R.F./SA/098/2023

A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'assurance de notre haute considération) Hôtel du Gouvernement à Kinshasa/Gombe

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

L'Intersyndicale des Régies Financières vient par la présente auprès de votre haute autorité, vous rappeler sa lettre bien identifiée en concerne :

Siege Secrétariat Technique
Tel : +243(0)811848864, +243(0)997234207, +243(0)999911571
3, Av. Rochereau TABU-LEV (Ex-Tombalbaye), Kinshasa/Gombe
Ref : Derrière le Ministère du Travail

En effet, pendant que l'Intersyndicale attendait la rencontre avec votre autorité, à l'heure qu'il est, elle est surprise par l'arrêté n°013 CAB/MIN/FINANCES/2023, du 15 mai 2023 rapportant l'arrêté ministériel n° Cab/MIN/FINANCES/2019/007 du 04 mai 2019 fixant les modalités pratiques de calcul et de paiement de la prime des contentieux minimum garantis, du 16 mai 2023 ; abrogeant ainsi les droits acquis des agents et cadres de Régies Financières (DGI). Ce qui constitue une source de démotivation de ces derniers, créant un climat malsain généralisé au sein de la DGI en particulier et par ricochet dans d'autres Régies Financières (DGDA et DGRAD).

De ce qui précède et avec la pression des agents démotivés, l'Intersyndicale invite votre autorité à la recevoir dans les 72 heures qui suivent le dépôt de la présente. Dépassé ce délai, les agents et cadres descendront dans votre cabinet aux fins de trouver des réponses appropriées à leurs revendications.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos civilités syndicales.

Pour l'Intersyndicale des régies Financières

Nsimba Lubanga
SG/UNTE
CHAMBA Hannelle
SG/OTUC
MAKANDA WILLY
SG/SYNACASI
SYNDICAT FCT
MOLE LIKOHIA Jeanuy
Felix ONAPUTA
SG/ SOPA

MENON-Delville
SG/ISAPC
RICHARD MARQUIN
SG/AFOSYN
RICHARD TANDONDE
PTE-IMPACT 09
GS
Constant LUEYETA
CORNEILLE NTAMBUKE
VPT SOLIDARITE

Antoine NGANDA
PTE-IMPACT
ENERGY TSHIMBA
RUBSYNATEF
Jean LouAKA
SG/SCC

CIRGL : le Sommet de Luanda exige un cessez-le-feu immédiat en RDC et au Soudan

Le Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), qui s'est tenu samedi à Luanda, a exigé la cessation immédiate des hostilités dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) et au Soudan.

Dans le communiqué final du XI^{ème} Sommet extraordinaire de la CIRGL, les Chefs d'Etat ou leurs représentants ont jugé urgent d'améliorer la coordination et l'opérationnalisation du mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du cessez-le-feu et du retrait du M23 des territoires occupés.

Dans le document lu par le ministre angolais des Relations extérieures, Tête António, les participants ont exprimé leur solidarité avec les victimes des conflits dans les deux pays et ont réaffirmé leur soutien à la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs.

Concernant la RDC, les parties ont été encouragées à s'engager dans la mise en œuvre des accords de Luanda et de Nairobi et ont demandé au M23 de donner la priorité au processus de cantonnement.

La réunion reconnaît la réduction de la violence armée contre la population de l'Est de la RDC, en particulier au Nord-Kivu, après le déploiement de la force régionale en Afrique de l'Est, mais considère qu'il y a encore beaucoup à faire pour une paix durable dans la région.

Dans le communiqué, les participants ont condamné toute tentative du M23 et d'autres groupes armés de se renforcer pour relancer les hostilités dans les zones occupées, appelant à l'abandon immédiat des armes, ainsi qu'au rapatriement inconditionnel des «gangs étrangers».

Les délégations ont salué l'initiative de l'Angola de déployer un contingent militaire dans le but d'assurer la sécurité dans les zones de cantonnement du M23 et de soutenir les activités du mécanisme de vérification ad hoc.

La réunion a encouragé le Gouvernement de la RDC

à accélérer la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation, réintégration communautaire et stabilisation, condition indispensable à la résolution du conflit dans l'Est de la RDC.

Le Sommet a souligné la nécessité de réactiver le programme humanitaire destiné aux populations déplacées, vers les zones d'origine et de permettre l'inscription de la population électorale dans les territoires précédemment occupés par le M23.

Il a appelé à la réouverture des voies d'accès pour faciliter l'assistance humanitaire aux populations déplacées à l'intérieur du pays.

Les ministres chargés de la diplomatie en Angola, en RDC, au Rwanda et au Burundi, soutenus par le mécanisme de vérification ad hoc, ont été chargés de se réunir périodiquement pour évaluer conjointement le processus et les progrès dans la mise en œuvre des engagements de la feuille de route de Luanda et du Plan d'action conjointe pour la pacification de l'Est de la RDC et la normalisation des

relations politico-diplomatiques avec le Rwanda.

Le communiqué note que le sommet a salué la décision de la SADC de déployer un groupe de travail en tant que réponse régionale pour soutenir les efforts de paix et de sécurité dans l'Est de la RDC.

Quant au Soudan, la réunion a appelé à la relance du processus de paix en vue de rechercher une solution durable au conflit et de soutenir la transition démocratique et inclusive, reconnaissant qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise.

Le sommet a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'assistance nécessaire aux populations de l'Est de la RDC et du Soudan, ainsi que proposé de continuer à surveiller la situation dans les deux pays.

Les participants ont félicité l'homme d'Etat angolais pour ses efforts dans la recherche de la paix et de la stabilité pour le continent.

La déclaration lue par le ministre Tête António indiquait que l'Angola devrait ac-

cueillir, à une date encore à préciser, un sommet entre le CIRGL, la SADC, la CEEAC et la Communauté des États de l'Afrique de l'Est, avec la participation de l'ONU.

Cette réunion devrait être coordonnée par l'Union africaine (UA). Au cœur de l'initiative se trouve l'amélioration de la coordination des efforts de maintien de la paix sur le continent.

Le sommet, auquel ont participé des chefs d'Etat ou leurs représentants de la CIRGL, s'est déroulé sous le slogan « Pour une région des Grands Lacs stable, vers un développement durable ».

Créée en 1994, après les conflits politico-militaires qui ont marqué la Région des Grands Lacs au début des années 1990, la CIRGL regroupe l'Angola, le Burundi, les Républiques Centrafricaine et la République Démocratique du Congo, ainsi que le Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la Zambie.

AVEC ANGOP

10^{ème} SOMMET EXTRAORDINAIRE SUR LA PAIX ET LA SECURITE DANS LA REGION EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET EN REPUBLIQUE DU SOUDAN

COMMUNIQUE FINAL

1. A l'invitation de Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, Président en Exercice de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, Champion de l'Union Africaine pour la Paix et la Réconciliation en Afrique et Médiateur désigné pour faciliter le dialogue entre la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda, s'est tenu le 3 juin 2023 à Luanda, en République d'Angola, le 10^{ème} Sommet Extraordinaire sur la Paix et la Sécurité dans la Région Est de la République Démocratique du Congo et de la République du Soudan.

2. Ont participé au Sommet Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Faustin Archange Touadera, Président de la



République Centrafricaine, Son Excellence Prosper Bazombanza, Vice-président, représentant Son Excellence Evariste Ndayishimiye, Président

de la République du Burundi, Son Excellence Jessica Rose Alupo Epel, Vice-présidente, représentant Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, Pré-

sident de la République de l'Ouganda, Son Excellence Edouard Ngirente, Premier Ministre, représentant Son Excellence Paul Kagame, Pré-

sident de la République du Rwanda, Son Excellence Wycliffe Musalia Mudavadi, ...

(Suite à la page 7)

10^{ème} SOMMET EXTRAORDINAIRE SUR LA PAIX ET LA SECURITE DANS LA REGION EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET EN REPUBLIQUE DU SOUDAN

(Suite de la page 6)

Premier Secrétaire du Gouvernement, représentant Son Excellence William Samoei Ruto, Président de la République du Kenya; Son Excellence Barnaba Marial Benjamin Ministre des Affaires Présidentielles, représentant Son Excellence Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, Son Excellence Jean Claude Gakosso, Ministre des Affaires Etrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, représentant Son Excellence Denis Sassou N'guesso, Président de la République du Congo; Son Excellence Stergomena Lawrence Tax, Ministre des Affaires Etrangères et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, représentant Son Excellence Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de la Tanzanie, Son Excellence Ambrose Lufuma, Ministre de la Défense, représentant Son Excellence Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, Son Excellence l'Ambassadeur Daffa Alla Elhag Ali Osman, Envoyé Spécial de Son Excellence le Général Abdul Fatah al Burhan, Président du Conseil Souverain de Transition de la République du Soudan et Son Excellence Uhuru Kenyatta, Facilitateur désigné par la Communauté de l'Afrique de l'Est.

3. Son Excellence Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine (UA), Ambassadeur João Samuel Caholo, Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), Ambassadeur Gilberto da Piedade Verissimo, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Ambassadeur Elias Magosi, Secrétaire Exécutif de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), Ambassadeur Huang Xia, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, Madame Bintou Keita, Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en RDC et Chef de la MONUSCO et le Lieutenant Général Nassone 1050, Commandant du Mécanisme de vérification

Ad-hoc, ont participé au Sommet en qualité d'invités. 4. Le Sommet a examiné la situation politique et de sécurité dans la région des Grands Lacs, en particulier dans l'Est de la République Démocratique du Congo et en République du Soudan, et a appelé à une cessation immédiate des hostilités, ayant également exprimé sa solidarité aux victimes des conflits dans ces deux pays.

5. Le Sommet a réaffirmé la pertinence des décisions du Mini-Sommet sur la Paix et la Sécurité dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), tenue à Luanda, en République d'Angola, le 23 novembre 2022, et a exhorté toutes les parties ainsi que le M23 à mettre en œuvre les décisions réitérées par le Mini-sommet sur la Paix et la Sécurité dans la Région Est de la RDC, tenu à Addis-Abeba, République Fédérale Démocratique d'Éthiopie, le 17 février 2023, et ensuite endossées par la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine.

6. Le Sommet a réaffirmé son soutien aux conclusions de la 11^{ème} Réunion de Haut Niveau du Mécanisme Régional de Suivi de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération en République Démocratique du Congo et dans la Région, tenue le 6 mai 2023, à Bujumbura, République du Burundi, en particulier la revitalisation de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région.

7. Le Sommet a pris note et a salué les décisions du 21^{ème} Sommet Extraordinaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est, du 31 mai 2023, à Bujumbura, République du Burundi.

8. Le Sommet a réaffirmé la nécessité urgente de renforcer la coordination ainsi que l'opérationnalisation du cadre pour la surveillance et l'évacuation de la mise en œuvre du cessez-le-feu et du retrait du M23 des territoires occupés, sous les auspices de Son Excellence Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et Président en exercice de la CAE

et Président du Mécanisme Régional de Suivi pour la Paix, la Sécurité et de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération sur la République Démocratique du Congo et la région et Champion de l'Union Africaine pour la Jeunesse, la Paix et l'Agenda de Sécurité.

9. Bien que reconnaissant la diminution de la violence contre les populations de l'Est de la RDC, en particulier dans la province du Nord Kivu, à la suite du déploiement de la force régionale de l'Afrique de l'est, le Sommet a noté que plus reste encore à faire, pour une paix durable dans la région.

10. Le Sommet a reçu un rapport sur la mise en œuvre des Processus de Luanda et de Nairobi, et a encouragé les parties à s'engager à sa matérialisation, et a exhorté le M23 à accélérer le retrait des positions et territoires occupés et à donner la priorité au Processus de Cantonnement, ainsi que la nécessité de rétablir l'autorité de l'Etat dans les zones désoccupées. Le Sommet a également condamné toute tentative du M23, du FDLR/FOCA, du RED-TABARA, du ADP et d'autres Groupes Armés, de fortifier leurs groupes en vue de relancer les hostilités dans les zones occupées.

11. Le Sommet a réitéré le dépôt immédiat des armes par le M23, le FDLR/FOCA, le RED-TABARA, le ADF et d'autres groupes armés locaux et étrangers et des groupes terroristes se trouvant sur le territoire congolais, ainsi que leur rapatriement inconditionnel.

12. Le Sommet s'est félicité de l'initiative de la République d'Angola de déployer un Contingent des Forces Armées Angolaises (FAA) dans le but d'assurer la sécurité des zones de Cantonnement du M23 et de soutenir les activités du Mécanisme de vérification Ad-hoc.

13. Le Sommet a encouragé le Gouvernement de la République Démocratique du Congo à accélérer la mise en œuvre du Programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS), condition es-

sentielle au règlement du conflit dans la Région Est de la RDC.

14. Le Sommet a souligné le besoin urgent de réactiver le programme humanitaire pour les personnes déplacées vers leurs lieux d'origine, ainsi que la possibilité d'enregistrement d'électeurs dans les zones préalablement occupées par le M23, en vue de soutenir le processus électoral en cours en RDC. Le Sommet appelle aussi à la réouverture de toutes les routes d'accès et a exhorté les agences humanitaires à assister les déplacés internes.

15. Le Sommet a instruit les Ministres des Relations Extérieures/Affaires Etrangères de l'Angola, de la RDC, du Rwanda et du Burundi, en tant que Président en exercice de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) appuyés par le Mécanisme de vérification Ad-hoc, de se réunir périodiquement pour évaluer conjointement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements découlant de la Feuille de Route de Luanda et du Plan d'Action Conjoint pour la Pacification de la Région Est de la RDC et la Normalisation des Relations Politico-Diplomatiques entre la RDC et le Rwanda.

16. Le Sommet a salué la décision de la SADC de déployer une force dans le cadre de la Force en Attente de la SADC, en tant que réponse régionale pour soutenir les efforts en cours pour rétablir la paix et la sécurité dans l'Est de la RDC.

17. Le Sommet a salué également la disponibilité de la République d'Angola d'accueillir, le 23 juin 2023, à Luanda, le Sommet Quadripartite sur la paix et la sécurité dans l'Est de la RDC avec l'implication de la CIRGL, la SADC, la CAE et la CEEAC, avec la participation des Nations Unies et sous l'égide de l'Union Africaine, afin d'améliorer la coordination des efforts.

18. Le Sommet a reçu un rapport du Président de la Commission de l'Union Africaine et Envoyé Spécial du Président du Conseil Souverain sur la situation au Soudan et a condamné la mutinerie et la reprise du conflit militaire.

19. Le Sommet a aussi exhorté à la réactivation du processus de paix au Soudan, afin de trouver une solution durable au conflit, et a salué les efforts de l'Union Africaine, de l'IGAD et d'autres organisations sous régionales africaines, et a souligné le besoin du leadership de l'Afrique et de la coordination des efforts.

20. Le Sommet a souligné l'importance des consultations et de la coordination avec les Autorités du Soudan, pour toute initiative visant à assister le Soudan à mettre fin au présent conflit en vue d'une transition pacifique et démocratique par un processus politique inclusif dans le pays.

21. Le Sommet reconnaît que la solution à la crise Soudanaise n'est pas militaire, elle est politique, à travers un processus politique viable et inclusif. 22. Le pays a salué les pays voisins pour l'accueil des réfugiés et l'accès à l'assistance humanitaire et à l'évacuation. 23. Le Sommet a exhorté la Communauté Internationale à fournir un soutien humanitaire d'urgence aux populations affectées dans l'Est de la RDC et au Soudan.

24. Le Sommet a décidé de continuer à suivre la situation dans l'Est de la RDC et en République du Soudan et d'examiner régulièrement les progrès accomplis pour la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité.

25. Le Sommet a félicité Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, Président en Exercice de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et Champion de l'Union Africaine pour la Paix et la Réconciliation en Afrique, d'avoir organisé ce Sommet et pour son leadership dans les efforts visant à rétablir la Paix, la Sécurité et la Stabilité politique dans la Région des Grands Lacs.

Fait à Luanda, le 03 juin 2023.-
JOÃO MANUEL GONÇALES LOURENÇO
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA ET PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

La dédollarisation s'accélère, la RDC tend la main aux BRICS

Neuf pays asiatiques emmenés par l'Iran lancent une alternative au réseau SWIFT. Parallèlement, les BRICS discutent de la fin du dollar à Cape Town. En Afrique, la République Démocratique du Congo s'est publiquement affichée aux côtés des soutiens de BRICS, maquant son intérêt à rejoindre ce bloc de pays qui lutte contre l'hégémonie du dollar américain.

Les membres de l'Asian Clearing Union (ACU) vont lancer ce mois-ci un nouveau système de messagerie financière transfrontalière.

L'IRAN SE VENGE DU MONOPOLE SWIFT

Déconnectée de SWIFT depuis des années, l'Iran a développé une alternative. Les banques centrales du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan, du Sri Lanka, du Myanmar et de l'Iran y participent.

Pour rappel, la République islamique a déjà relié son système bancaire à l'équivalent russe du réseau SWIFT (SPFS) en début d'année.

«La dédollarisation n'est plus un choix volontaire de certains pays, c'est une réponse inévitable à la militarisation du dollar», a déclaré le premier vice-président iranien Mohammad Mokhber.

Selon le ministre de l'Économie Ehsan Khandouzi, l'Iran réalise actuellement

Téhéran que 80 % des échanges commerciaux entre la Russie et l'Iran se faisaient désormais dans leurs monnaies nationales.

Par ailleurs, l'Iran devrait bientôt rejoindre le bloc économique des BRICS qui réfléchit à la création d'une nouvelle monnaie de réserve internationale.

LES BRICS PARLENT GROS SOUS

Les ministres des Affaires étrangères des cinq pays membres des BRICS ont appelé ce jeudi à un «rééquilibrage» de l'ordre mondial lors de discussions qui se dérouleront jusqu'au 03 juin en Afrique du Sud.

«Notre réunion doit envoyer un message fort : le monde est multipolaire», a lancé le ministre indien des Affaires étrangères Subramanyam Jaishankar. «Nous sommes un symbole de changement et nous devons agir en conséquence».

«Cela fait deux décennies que nous entendons des appels à



L'hégémonie du dollar est remise en cause par les BRICS

concerne la réforme du processus décisionnel mondial, y compris celui du Conseil de sécurité des Nations Unies», a-t-il ajouté.

En effet, les BRICS (60 % de la population mondiale) ne possèdent que 15 % des droits de vote au sein du FMI et de la banque mondiale...

Le chef de la diplomatie russe Sergey Lavrov a déclaré pour sa part que «plus d'une douzaine» de Nations souhaitent rejoindre les BRICS. Étaient notamment présents à Cape Town les ministres

d'autres pays rejoindront notre grande famille», a déclaré le ministre chinois Ma Zhouxun. En sachant que les BRICS représentent déjà 31.5 % du PIB mondial (à parité de pouvoir d'achat) contre 30.7 % pour le G7...

Les différents émissaires du groupe ont également discuté d'une nouvelle monnaie de réserve visant à remplacer dollar américain.

«La Nouvelle banque de développement (la «banque des BRICS») pourrait devenir une sorte de chambre de compensation si l'idée de

monnaie commune, que je qualifierais plutôt d'unité de paiement au sein des pays BRICS, circule et fait l'objet de discussions. Nous avons aussi des propositions concernant l'utilisation de stable coins adossés à des actifs réels, par exemple l'or», a-t-il ajouté.

BITCOIN > DOLLAR

Après tout, l'Iran utilise déjà le bitcoin pour payer certaines de ses importations. Mieux encore, deux candidats à la présidence US ont clairement signifié leurs affinités.

Robert Kennedy a déclaré que le Bitcoin «garantit la liberté de transaction, qui est aussi importante que la liberté d'expression». Le Républicain Desantis a lui fustigé la CBDC tout en accusant Washington de «ne pas aimer le bitcoin parce qu'incontrôlable. Il représente une menace pour eux».

Même son de cloche du côté du parlement iranien qui n'est pas non plus très enjoué par la CBDC. «La Banque centrale devrait interrompre ses projets de CBDC», a déclaré le député Ali Khezrian.

Le Bitcoin a l'avantage d'être un système de paiement en même temps qu'une réserve de valeur. Deux-en-un. Les BRICS pourraient l'utiliser du jour au lendemain. Nul besoin de stablecoins adossés à l'or. Qui sera responsable de l'or censé couvrir ces stablecoins ? La Chine ? Qui peut garantir que la Chine ne fera pas le coup de 1971 ?

Il serait dommage de ne pas oser le Bitcoin Standard. Et peut-être que la Russie y songe furtivement si l'on en croit les récents propos d'Antoly Aksalov, un cadre de la Douma : «Les échanges de cryptomonnaies seront utilisés pour effectuer des transactions internationales et ainsi contourner les restrictions liées aux sanctions».

AVEC COINTRIBUNE.COM



Les amis de BRICS avec, en arrière-plan, Christophe Lutundula, chef de la diplomatie congolaise

moins de 10 % de ses échanges en dollars américains, contre près de 30 % en 2021.

Le vice-premier ministre russe Alexandre Novak a déclaré le mois dernier depuis

réformer des institutions internationales, mais nous n'avons cessé d'être déçus. Il est donc impératif que les pays membres des BRICS fassent preuve de sincérité en ce qui

d'Arabie saoudite, d'Iran, des Emirats arabes unis, du Nigeria, de l'Argentine, des Emirats arabes unis, d'Égypte, de l'Indonésie et du Kazakhstan.

«Nous espérons que

créer une monnaie commune aux membres des BRICS se concrétise», avait déclaré mercredi le ministre des Finances Anton Siluanov.

«L'idée de créer une

Calme précaire au Sénégal : les réseaux sociaux coupés, Amnesty International inquiète

Le Sénégal est toujours sous haute tension après la condamnation à deux ans ferme d'Ousmane Sonko pour « corruption de la jeunesse ». Depuis jeudi, les rues de Dakar et Ziguinchor sont notamment le théâtre d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Ces affrontements violents ont déjà causé la mort de 15 personnes, depuis jeudi 29 mai, a indiqué le gouvernement, tandis que les militaires ont été déployés dans plusieurs secteurs de la capitale.

ECONEWS

Le calme revient au Sénégal, où des affrontements meurtriers ont fait 15 morts depuis jeudi et la condamnation à deux ans de prison ferme de l'opposant Ousmane Sonko.

Si des heurts ont été signalés samedi 3 juin dans la banlieue de Dakar, plusieurs quartiers qui avaient connus des accès de violence jeudi et vendredi dans la capitale sont restés calmes, le ministre de l'Intérieur soulignant « une baisse d'intensité » des manifestations.

« Six nouvelles personnes ont été tuées, vendredi 2 juin, dont quatre dans la région de Dakar et deux dans la région de Ziguinchor », a indiqué à l'AFP, Maham Ka, porte-parole du ministre de l'Intérieur, après une nouvelle journée de violents affrontements entre forces de sécurité et manifestants qui protestent toujours contre la condamnation de l'opposant Ousmane Sonko à deux ans de prison ferme.

Face aux manifestations qui ont suivi la condamnation d'Ousmane Sonko, des véhicules de l'armée et des militaires ont été positionnés

vendredi 2 juin dans plusieurs secteurs de Dakar. Mais uniquement pour sécuriser des sites jugés stratégiques, selon Maham Ka, le porte-parole du ministre de l'Intérieur à la RTS, la radio-télévision nationale. « Toutes les précautions d'organisations de défense et de sécurité ont été prises, et c'est bien organisé, a-t-il estimé. Ce sont des forces de catégorie 1, 2 et 3. La police, la gendarmerie et l'armée, et chacun en cas de troubles, a son rôle à jouer. On a des policiers qui sont positionnés dans certains secteurs qui jouent un rôle, les gendarmes qui en jouent un autre et les militaires qui sont positionnés juste pour le moment dans des endroits dits stratégiques ».

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur, Antoine Diome, a confirmé que les autorités avaient restreint l'accès aux réseaux sociaux, ce qui a été constaté par exemple pour Facebook, WhatsApp ou Twitter. « Ayant constaté sur les réseaux sociaux la diffusion de messages haineux et subversifs, l'État du Sénégal en toute souveraineté a décidé de suspendre temporairement l'usage de certaines applications digitales », a-t-il dit.



Membres des Forces armées sénégalaises en patrouille dans les rues de Dakar, le 2 juin 2023. AFP - JOHN WESSELS

UNE SITUATION « QUI RESSEMBLE » À CELLE DE 2021

Une situation rapidement dénoncée par Amnesty International qui a appelé les autorités à « immédiatement arrêter les violences policières et rétablir les réseaux sociaux ». Dans un communiqué, l'ONG dénonce « des restrictions au droit à la liberté d'expression et à l'information » et des « mesures arbitraires contraires au droit international » qui ne « sauraient être justifiées par des impératifs de sécurité ».

De son côté, le service de surveillance d'Internet Netblocks a dit dans un message à l'AFP observer une « situation (qui) ressemble à celle observée en 2021 ». Le Sénégal avait alors été en proie à des émeutes meurtrières, qu'une interpellation d'Ous-

mane Sonko avait déjà contribué à déclencher. L'opposant, troisième de la présidentielle de 2019 et adversaire le plus farouche du président Macky Sall, a été condamné jeudi par une chambre criminelle à deux ans de prison ferme pour « corruption de la jeunesse », délit qui consiste à favoriser la « débauche » d'un jeune de moins de 21 ans.

À l'origine, il était accusé de viols et menaces de mort contre une employée d'un salon de beauté où il allait se faire masser entre 2020 et 2021. L'employée, AdjSarr, avait moins de 21 ans au moment des faits qu'elle dénonce. La cour a acquitté Ousmane Sonko des accusations de viols et menaces de mort. L'enjeu était autant pénal que politique. La décision paraît, au vu du code électoral, entraîner l'inéligibilité

du maire de Ziguinchor. Ce dernier n'a cessé de nier les accusations en criant à la machination du pouvoir pour l'écarter de la présidentielle.

Retour au calme également en Casamance, région d'origine d'Ousmane Sonko. Ce samedi matin, c'était ville morte à Ziguinchor, où les commerces et le marché sont fermés, ainsi que les stations essence.

Ce samedi après-midi, dans la capitale française, plusieurs centaines de Sénégalais ont manifesté, dans le quartier du Trocadéro, en soutien à Ousmane Sonko et en hommage aux victimes des manifestations au Sénégal. « Sonko c'est l'unité du Sénégal », pouvait-on lire sur les banderoles ou encore « Non à la déstabilisation du Sénégal ». Le cortège a défilé sans heurts.

Elu vice-président de la 78^e session de l'Assemblée générale : Maroc, la voie de l'Afrique à l'ONU

ECONEWS

Le Maroc a été élu, en la personne de l'ambassadeur, représentant permanent du Royaume auprès des Nations Unies, Omar Hilale, jeudi dernier, à l'unanimité des 193 Etats membres, Vice-président de la 78^e session de l'Assemblée générale de l'ONU. Le Maroc occupera cette fonction hautement importante au nom du continent africain de septembre 2023 à septembre 2024.

L'Assemblée générale a également élu le représentant permanent de Trinité-et-Tobago auprès de l'ONU, Dennis Francis, président de la 78^e session, ainsi que les autres Vice-présidents, représentant les cinq régions des Nations Unies.

L'élection du Maroc à la



L'ambassadeur Omar Hilale, représentant permanent du Royaume auprès des Nations Unies

Vice-présidence de l'Assemblée générale reflète le rôle actif du Royaume au sein de l'organisation internationale, conformément aux Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

En effet, le Maroc est un pays responsable et engagé dans la mise en œuvre des trois piliers des Nations Unies: la paix et la sécurité internationale, le développement et les droits de

l'Homme. Le Royaume œuvre notamment dans les domaines du maintien et la consolidation de la paix, de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le discours de haine, et de la promotion de la gouvernance internationale, des droits de l'Homme et de la parité des genres.

Cette élection est également une consécration internationale de la contribution substantielle et constructive du Maroc aussi bien aux Nations Unies qu'au sein des fora internationaux.

La semaine de haut niveau de la 78^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, dont le thème sera annoncé incessamment, sera marquée par l'organisation de plusieurs grands événements au sein de l'organisation multilatérale.

Il s'agit notamment de la Réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, dont l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc, co-facilite la déclaration politique qui sera adoptée à cette occasion par les Chefs d'Etat et de gouvernement. D'autres

réunions de haut niveau sont également prévues durant ladite semaine dont le Sommet sur les objectifs de développement durable, le dialogue de haut niveau sur le financement du développement; le Sommet sur l'ambition climatique, la réunion ministérielle préparatoire pour le Sommet de l'avenir, la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et la réunion de haut niveau sur la tuberculose.

Standard & Poor's maintient la note de la France à «AA», Le Maire salue «un signal positif»

Après le coup de semonce de Fitch, l'agence américaine Standard and Poor's a rendu son verdict sur la note de la France, vendredi dernier. Et c'est un soulagement pour l'Hexagone qui voit sa notation être maintenue à «AA», invoquant une amélioration prévue de la situation budgétaire comme le plaidait le gouvernement d'Emmanuel Macron. Bruno Le Maire, ministre français de l'Economie, salue «un signal positif» qui rassure les uns et les autres.

La décision de l'agence de notation américaine était très attendue par le gouvernement français, soucieux d'afficher une politique économique solide et sérieuse budgétaire.

Après la mauvaise note de Fitch infligée en avril, c'est un soulagement, au moins temporaire, pour le gouvernement : l'agence S&P Global (anciennement Standard and Poor's), l'une des plus influentes, a maintenu la note de la France, vendredi 2 juin, la gardant au niveau «AA». «Cela est principalement dû à la révision de la stratégie de consolidation budgétaire du gouvernement», écrit l'agence de notation, en citant comme faits positifs, outre la réforme des retraites, la fin programmée des aides énergétiques à la faveur de la baisse des prix des hydrocarbures.

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a salué «un signal positif». «Notre stratégie en matière de finances publiques est claire. Elle est ambitieuse. Et elle est crédible», a-t-il déclaré au JDD. Il a d'ailleurs déclaré qu'il annoncerait, le 19 juin, les premiers milliards d'euros d'économies pour le budget 2024. Il avait d'ores et déjà annoncé la fin des subventions du gaz («bouclier tarifaire»), dont les cours ont

chuté, à la fin de l'année.

L'agence de notation, un des trois principales avec Fitch et Moody's, a cependant maintenu sa perspective «négative», laissant planer le spectre d'une future baisse en cas de dérapage. S&P prévient des «risques» relatifs à l'exécution des objectifs budgétaires gouvernementaux : «Ils incluent l'absence de majorité absolue au Parlement français depuis la mi-2022, qui pourrait compliquer la mise en œuvre des politiques, ainsi que des incertitudes au sein des économies mondiales et européennes, et des conditions de financement plus tendues». A l'avenir, l'agence souligne que «la fragmentation politique ajoute de l'incertitude sur la capacité du gouvernement à mettre en place des politiques favorables à la croissance économique et au rééquilibrage budgétaire».

«DISCUSSIONS TRÈS ÉTROITES»

L'échéance était prise très au sérieux par un gouvernement, soucieux d'afficher une politique économique solide et sérieuse budgétaire. Interrogée dimanche, la première ministre, Elisabeth Borne, avait affirmé sur Radio J que le ministre de «discussions très étroites» avec l'agence



«sur tout ce qu'on fait pour maîtriser nos finances publiques l'économie avait eu des». Le gouvernement sera «intraitable» sur la réduction des déficits, avait martelé mercredi Bruno Le Maire sur France Inter, jugeant «convaincants» ses «bons arguments» développés devant S&P, tout en reconnaissant «très franchement» ignorer quel serait le verdict de cette agence.

La dégradation de la note peut avoir pour effet d'augmenter les intérêts d'emprunt français auprès des investisseurs, ces derniers réclamant davantage pour consentir à prêter à la France. Or, les taux d'intérêt des emprunts à dix ans sont déjà à des hauts niveaux depuis onze mois en raison des hausses de taux de la Banque centrale européenne, qui bataille contre une inflation et fait mécaniquement remonter les taux d'emprunts des Etats de la zone euro.

S&P note la France depuis

1975 et n'a dégradé son appréciation qu'à deux reprises. Ce fut aussi la première à avoir retiré à l'Hexagone son emblématique «triple A» en 2011, meilleure note possible et symbole d'une excellente gestion, dont un petit cercle bénéficie encore auprès des trois agences, à l'instar de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Australie.

MIEUX NOTÉE QU'ELLE NE LE MÉRITERAIT

A la fin d'avril, Fitch a mis en avant «l'impasse politique» du gouvernement pour justifier sa dégradation de «AA» à «AA-» – un commentaire qui avait suscité l'ire d'Emmanuel Macron. De son côté, Moody's a évoqué le «faible mandat» dont dispose le gouvernement dans un commentaire qui n'a toutefois pas donné lieu à une dégradation de la note. L'agence de notation européenne Scope Ratings, moins regardée que ses consœurs mais qui a abaissé sa perspective pour la

France de «stable» à «négative» le 26 mai, a invoqué «l'absence de majorité au Parlement», de nature à compliquer la trajectoire de réduction du déficit et de la dette.

A l'épreuve des chiffres pourtant, la France paraît mieux notée qu'elle ne le mériterait, avait analysé Fitch. Elle détient l'endettement le plus élevé des pays dans la catégorie «AA», et présente le double de l'endettement médian dans cette catégorie. S&P relève que la dette publique restera au-dessus de 110 % du PIB dans la période 2023-2026, «avec un déficit budgétaire persistant, bien qu'en baisse». La dette était à 111,6 % du PIB en 2022, et le gouvernement vise 108 % en 2027.

Après avoir atteint 4,7 % en 2022, le déficit public français devrait quant à lui légèrement remonter cette année à 4,9 % avant de refluer progressivement à partir de 2024, anticipe le gouvernement dans son programme de stabilité publié ces dernières semaines, qui table sur un retour dans les crous budgétaires européens, soit sous les 3 %, en 2027.

S&P ne semble toutefois pas y croire puisque même si elle ne donne pas de prévisions pour 2027, elle table sur un déficit de 3,8 % en 2026, après 4,6 % entre 2023 et 2025 (contre 4,9 % dans sa précédente estimation).

Sur la croissance, elle table sur une augmentation annuelle de 1,2 % en moyenne entre 2023 et 2026, contre 1,5 % prévu par le gouvernement.

AVEC LE MONDE

Un nouvel incident entre la Chine et les Etats-Unis dans le détroit de Taïwan

La marine des Etats-Unis a accusé samedi un navire chinois d'avoir zigzagué de façon «dangereuse» autour d'un destroyer américain dans le détroit de Taïwan.

La tension ne diminue pas entre les Etats-Unis et la Chine. La marine américaine a accusé samedi un navire chinois d'avoir zigzagué de façon «dangereuse» autour d'un destroyer américain dans le détroit de Taïwan, moins de 10 jours après un incident aérien entre les deux pays dans la région.

Le bâtiment chinois a «exécuté des manœuvres de façon dangereuse près du Chung-Hoon», un destroyer américain qui naviguait samedi dans le détroit, a indiqué dans un communiqué le commandement américain. Le navire chinois «a dépassé le Chung-Hoon sur bâbord et a croisé sa proue à 150 mètres. Le



Le navire américain Chung-Hoon — AFP PHOTO / US Navy / Mass Communication Specialist 1st Class Devin M. Langer

Chung-Hoon a maintenu son cap et a ralenti à 10 (nœuds) pour éviter une collision», rapporte le communiqué.

L'ARMÉE CHINOISE N'A MENTIONNÉ AUCUN INCIDENT

Il est ensuite «passé devant l'étrave du Chung-

sant partie de la flotte américaine du Pacifique, naviguait en compagnie du navire canadien HMCS Montréal dans le détroit de Taïwan, large de 180 km, qui sépare l'île autonome du même nom de la Chine continentale. L'armée chinoise a indiqué qu'elle avait surveillé le passage des deux navires, mais n'a mentionné aucun incident.

DES PASSAGES DANS LE DÉTROIT DE TAÏWAN QUI IRRITENT LA CHINE

«Les pays concernés créent intentionnellement des troubles dans le détroit de Taïwan, attisent délibérément les risques et sapent malicieusement la paix et la stabilité régionales», a dénoncé le colonel Shi Yi, porte-parole du commandement Est de la Chine.

Des navires américains traversent régulièrement le détroit de Taïwan mais ils le

font rarement accompagnés d'un navire allié. Le dernier passage conjoint américano-canadien remonte ainsi à septembre. Ces passages irritent la Chine, qui considère Taïwan comme une partie de son territoire et affirme avoir des droits souverains sur le détroit.

Il s'agit du deuxième incident sino-américain en moins de 10 jours dans la région. Le 26 mai, un pilote d'avion de combat chinois avait effectué «une manœuvre agressive injustifiée» près d'un appareil de reconnaissance américain qui survolait la mer de Chine méridionale, selon des militaires américains. Du point de vue d'un porte-parole militaire chinois, l'avion américain a «délibérément fait irruption» dans une zone d'entraînement de la Chine «pour effectuer (des opérations) de reconnaissance».

AVEC AFP

Jeux de la Francophonie à Kinshasa : après la visite des sites, Alexis Gisaro rassure

Kinshasa se prépare à accueillir, du 28 juillet au 6 août 2023, les 9^{èmes} Jeux de la Francophonie. En visite samedi de deux sites retenus pour ces Jeux, à savoir les stades des Martyrs et Tata Raphaël, le ministre d'Etat en charge des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro, s'est voulu confiant, rassuré de la tenue de ces Jeux à la date convenue avec l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie).

ECONEWS

Le ministre d'Etat en charge des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro Muvunyi, accompagné de la directrice du Comité international de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), Zeina Mina, a fait la ronde des infrastructures qui devront abriter les IX^{èmes} Jeux de la Francophonie, du 28 juillet au 6 août 2023.

Sur les deux sites visités, le samedi 3 juin 2023, à savoir les stades des Martyrs et Tata Raphaël, Alexis Gisaro Muvunyi se dit satisfait du déroulement des travaux, estimés à ce jour à 80 %.

En ce qui concerne le

site du stade des Martyrs, « il n'y a pas des soucis à se faire, car les travaux évoluent normalement », a dit le ministre d'Etat des Infrastructures

Au stade Tata Raphaël de la Kethulle de Ryhove, Alexis Gisaro a loué les efforts consentis par les entreprises qui exécutent les travaux sur ce lieu, car il y a un avancement par rapport à son dernier passage.

« Tout sera fin prêt pour accueillir les Jeux. Le Gouvernement a pris toutes les dispositions nécessaires. En termes de village de la Francophonie, tout est fin prêt sur le site de l'Université de Kinshasa. Nous pensons qu'avec la volonté du Président de la République et l'accompagnement du Gouvernement, ces Jeux se tiendront à Kinshasa. Il y a des avancées sur ce site par rapport à mon dernier passage le 14 mai 2023 »,



note le ministre d'Etat Gisaro.

Alexis Gisaro, rassure que le Gouvernement livrera les infrastructures avant la date prévue pour la Francophonie. « Je peux le dire avec assurance, que nous délivreront ces sites avant les jeux de la Francophonie. C'est vrai qu'il y a eu un petit décalage par rapport à la première date du mois d'avril. Mais, pour le moment les travaux évoluent bien et nous sommes déterminés à organiser

ces jeux ici à Kinshasa. Car, les entreprises sont déterminées, certaines ont même pré-financé les travaux, une manière de vous dire que la détermination est manifestée chez tout le monde pour avoir ces jeux ici », a-t-il conclu

La directrice du Comité international de l'OIF, Zeina Mina, félicite le progrès réalisés sur terrain : « Je n'ai pas grand-chose à dire. Pour l'OIF nous faisons confiance au président de la République et

au gouvernement. J'étais ici au mois d'avril, mais à mon retour aujourd'hui sur ces sites, je suis satisfaite de l'évolution des travaux. Le gouvernement a vu grand, c'est pourquoi il y a ce petit retard, mais là je suis satisfaite et j'estime que tout sera prêt pour les jeux de la Francophonie ».

Au total, 1.950 chambres sont déjà disponibles, prêtes à accueillir les premiers occupants sur un total de 4.000 athlètes attendus.

ECONEWS
Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'Info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Tighana MASIALA
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

28^{ème} édition de la Linafoot : TP Mazembe proclamé champion par une formule inédite

A situation exceptionnelle, solution exceptionnelle. C'est par une formule inédite que le Comité de normalisation (CONOR) de la Fédération congolaise de football association (FECOFA) a clôturé la 28^{ème} édition de la Ligue

nationale de football (Linafoot). En empruntant cette voie, le carré de tête est composé de : TP Mazembe proclamé champion, suivi de l'AS V. Club de Kinshasa, l'AS Maniema Union et Daring Club Motema Pembe.

FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL ASSOCIATION
Fondée en 2009 Membres de la FIFA, de la CAF et de l'UNAFRIC
COMITÉ DE NORMALISATION

Procès-verbal relatif à la Décision n° 007/FECOFA/CONOR_01/2023 portant annulation du championnat de la LINAFOOT Ligue 1 saison 2022-2023 et classement cumulé des clubs de la LINAFOOT

Le Comité de Normalisation de la Fédération Congolaise de Football Association ;

Vu les Statuts de la Fédération Internationale de Football Association, spécialement en leur article 8 paragraphe 2 ;

Vu la décision du Bureau du Conseil de la Fédération Internationale de Football Association du 24 avril 2023 portant mise en place d'un Comité de Normalisation à la Fédération Congolaise de Football Association ;

Vu la lettre réferencée lje/gie/rta du 27 avril 2023 de la Fédération Internationale de Football Association portant composition du Comité de Normalisation la FECOFA ;

Vu le Règlement d'application des statuts de la FIFA spécialement en son article 10.1 ;

Vu les statuts de la Fédération Congolaise de Football Association, spécialement en leur article 39.a) ;

Vu la lettre de transmission n° LNF/SNA/LMA/0171/2023 du 27 mai 2023 transmettant les classements des saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 de la LINAFOOT Ligue 1 ;

Considérant l'impossibilité pour la Ligue Nationale de Football (LINAFOOT) de terminer le championnat de la saison 2022-2023 de la LINAFOOT Ligue 1 à la suite notamment de l'arrêt de la prise en charge par le Gouvernement des frais de transport aériens des clubs ;

Considérant les difficultés pour certains clubs de prendre en charge les frais de transport aérien des membres de leurs équipes ;

Considérant le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2023 entre la LINAFOOT et l'Amical des dirigeants des clubs de Football du Congo (ADFCO) portant « proposition d'arrêt définitif des championnats de cette saison à cause du manque des moyens financiers pouvant aider aux déplacements des clubs et des officiels d'une part, et d'autre part parce qu'il ne reste plus assez de temps pour organiser les matchs restants de la manche aller au 31 mai 2023 » ;

Considérant la nécessité de procéder au classement des clubs de la Ligue 1 de la LINAFOOT en tenant compte du fait que la saison 2021-2022 n'était pas n'ont plus arrivée à terme, mais que ses résultats avaient été validés du fait que tous les clubs avaient joué le même nombre de matches ;

Considérant la nécessité de tenir compte des résultats sportifs des clubs pour une période récente et représentative, à savoir les trois dernières autres saisons complètement jouées et validées ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :
La saison 2022-2023 de la LINAFOOT Ligue 1 est déclarée blanche.

Article 2 :
Le classement à prendre en compte pour la LINAFOOT Ligue 1 pour la saison 2022-2023 est le résultat des points cumulés des quatre saisons validées à savoir les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 suivant le tableau ci-après :

R	CLUBS	Points 2018-2019	Points 2019-2020	Points 2020-2021	Saison 2021-2022	Classement Total
1	TP MAZEMBE	83	53	69	51	256
2	AS V. CLUB	74	48	74	48	244
3	FC MANIEMA UNION	57	46	66	41	210
4	DCMP IMANA	63	42	46	29	180
5	FC SAINT ELOI LUPPOPO	41	24	50	46	161
6	CS GROUPE BAZANO	34	37	29	34	134
7	SM SANGA BALENDE	42	17	50	21	130
8	FC RANGERS	37	29	34	28	128
9	CS DON BOSCO	36	25	33	32	126
10	FC RENAISSANCE	38	37	31	18	124
11	FC DAUPHINS NOIRS	40	18	29	23	110
12	FC LUBUMBASHI SPORT	32	27	20	22	101
13	FC SIMBA	0	22	31	14	67
14	RCK	0	28	24	7	59
15	FC BLESSING	0	0	40	19	59
16	FC JSK	0	0	32	8	40
17	US PANDA	0	0	0	24	24
18	FC ETOILE DU KIVU	0	0	0	22	22
19	AC KUYA	0	0	0	19	19
20	US TSHINKUNKU	0	0	0	15	15

Article 3 :
Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Procès Biselele : la procédure conduite par un magistrat sans qualité est nulle et non avenue

Le procès en cours contre M. Fortunat Biselele Kayipangi, ancien conseiller privé du Président de la République, constitue un cas d'école en matière de violation des lois qui encadrent la procédure pénale. Outre cette garde à vue de plus de six jours, là où la loi n'en prévoit que quarante-huit heures, ainsi que cette décision des officiers de police judiciaire de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) de se saisir des téléphones du prévenu et de les fouiller sans l'autorisation expresse du procureur, comme le veut la loi, il y a maintenant le cas du magistrat instructeur et qui assume, par la suite, le rôle de ministère public dans le procès, et qui, parce qu'occupant une fonction incompatible avec l'exercice de la profession de magistrat, rend sa procédure nulle et non avenue.

Le 31 mai dernier, Me Mbikayi Kabanga, un des avocats conseils de M. Biselele, a écrit au procureur général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe pour « obtenir le déchargement du substitut du procureur général Erce Kuku Kiese pour incompatibilité dans la cause sous R.P. 29.236 pendante devant le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe – Ministère public contre M. Fortunat Biselele ».

L'avocat rappelle que son client est actuellement poursuivi devant le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe, sous RP.2 9 236, pour notamment trahison. Il est détenu à la prison centrale de Makala après que, les soins médicaux qui lui étaient administrés à l'Hôpital général militaire colonel Tshiatshi, ont été brutalement interrompus sans consultation préalable de son médecin".

Et qu'il reproche à « Monsieur le substitut du procureur général Kuku Kiese Eric d'agir en violation des dispositions de l'article 65 de la loi n° 06/20 du 10 octobre 2006 portant statuts des magistrats qui disposent : 'Hormis les cas de détachement ou de disponibilité, les fonctions de magistrats sont incompatibles avec toute activité professionnelle, salariée ou non, dans le secteur public ou privé' ».

En effet, le magistrat ci-haut cité, a instruit le dossier pendant la phase pré-juridictionnelle et en poursuite devant le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe en tant que Ministère Public, en dépit du fait qu'il fait partie du personnel politique de la Présidence de la République où il assume les fonctions de coordonnateur-adjoint de la Commission Jeunesse et Lutte contre les violences faites aux femmes à



Fortunat Biselele (en képi rouge) à son arrivée, en janvier dernier, sous bonne escorte militaire, au Palais de la justice. Toute la violation de la procédure a commencé par là

la Présidence, après celles de coordonnateur-adjoint de l'Agence pour la prévention et lutte contre la traite des personnes, agence rattachée elle aussi à la présidence de la République. Au regard de l'équivalence des fonctions entre le personnel politique de la présidence de la République et les membres du gouvernement, M. Eric Kuku Kiese a rang de ministre.

Rappelons qu'en ce qui concerne la disponibilité, l'article 36 de la loi n° 06/20 du 10 octobre 2006 portant statuts des magistrats dispose que le magistrat en disponibilité « interrompt ses services ». C'est clair et net.

Or, c'est donc ce magistrat, membre du personnel politique de la présidence de la République, qui a instruit le dossier Biselele dans sa phase préjuridictionnelle – démontrant par-là, si besoin en était

encore, le téléguidage de ce dossier par des officines politiques – établi la requête aux fins de fixation devant le tribunal, et c'est le même qui assume le rôle de ministère public lors du procès.

Au regard des dispositions légales évoquées ci-haut, c'est toute la procédure qui tombe dans la nullité, autant que la requête de fixation devant le tribunal, pour avoir été conduites par une personne n'ayant pas qualité.

Par voie de conséquence, le tribunal n'est même pas saisi, et la Constitution appelle, dans ce cas, à libérer le prévenu car la liberté est la règle, et la détention l'exception. Gérard Cornu, pénaliste français de renom – il fut professeur à l'Université de Paris II Panthéon-Assas et doyen de la Faculté de droit de Poitiers – explique que « la nullité peut être définie comme « une

sanction encourue par un acte juridique entaché d'un vice de forme ou d'une irrégularité de fond qui consiste dans l'anéantissement de l'acte » (voir Gérard Cornu, Vocabulaire juridique, Presses universitaires françaises, Paris, janvier 2022).

La procédure du dossier Biselele se retrouve, justement, entachée d'un grave vice de forme car ayant été conduite dans sa phase préjuridictionnelle par une personne en disponibilité et, donc, censée avoir cessé ses services en tant que magistrat parce qu'ayant été nommée à une fonction incompatible avec l'exercice de la magistrature.

En procédure pénale, les nullités sont destinées à assurer le respect des formalités essentielles à la sauvegarde des droits et des libertés. Elles constituent un outil essentiel dans une démocratie en ce qu'elles tendent vers la protection des droits les plus sacrés des citoyens en limitant d'éventuelles dérives arbitraires. En s'assurant du respect des formalités fixées par la loi, les nullités contribuent donc à la sauvegarde des droits et libertés de chacun. Par respect pour l'Etat de droit tel que décrété par le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans le dossier Biselele, la nullité de toute la procédure s'impose.

Me Gabin Mutshaila (CP)

